



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° PU/2022/2146

**URBANISME**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi - ~~que le fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi -~~ d'une demande de :

**Permis d'urbanisme** - ~~permis d'urbanisme de constructions groupées - permis d'urbanisation - modification d'un permis d'urbanisation - certificat d'urbanisme n°2.~~

La demandeuse est **Madame Nabila BARRAK** demeurant à **Maaseikkersteenweg 24 boîte 11 à 3620 LANAKEN**.

Le terrain concerné est situé à **Rue du Molinay 48 à 4100 SERAING** et cadastré **1re division section A n° 307 Z 8**

Le projet vise à "**Transformer une maison de commerce en maison unifamiliale**" et présente les caractéristiques suivantes :

Écart au guide communal d'urbanisme (GCU au Collège Communal du 23 avril 2018) ;

à savoir : - Article 57: la profondeur des locaux d'habitation dans le cas d'un éclairage unilatéral, mesurée normalement au plan des baies servant réglementairement à leur éclairage ne peut être supérieure au double de la hauteur sous plafond ;

- Article 106 : la fenêtre de la cuisine n'est pas dotée du sixième de la surface de plancher.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - ~~R.IV.40-1 - D.VIII.13~~ du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante: Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Myriem NOURI (04.330.84.87 - m.nouri@seraing.be)**

**L'enquête publique est ouverte le 6 mars 2023 et clôturée le 20 mars 2023.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 Seraing
- par courrier électronique à l'adresse suivante : m.nouri@seraing.be

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : place Kuborn, 5 à 4100 SERAING, le 20 mars 2023, à 10h30.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL FF,  
(délégation du 28 octobre 2022 -  
C.D.L.D. art. L1132-5)

Myriem NOURI  
Agent technique

Pr LE BOURGMESTRE,  
(délégation du 27/11/2020)  
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

Julie GELDOF  
5<sup>ème</sup> Échevine